#### Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



#### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 11 janvier 2016 à 19 h 530, avenue Davaar à Outremont

#### PRÉSENCES:

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

#### **AUTRES PRÉSENCES:**

M. Pierre A. Chapuis, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Mme Mélanie Dinel, technicienne juridique
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics et Directeur d'arrondissement « par interim »
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Imad Sawada, Commandant du poste 24 du SPVM
Madame Sonia St-Laurent, Chef de division, Culture, Sports, Loisirs et Développement social

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

Madame la mairesse rend hommage à Monsieur Pierre A. Chapuis qui prend sa retraite après 22 ans de service à l'arrondissement.

La conseillère Forget intervient sur l'article du Devoir concernant le dossier des lieux de culte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

#### CA16 16 0001

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 janvier 2016 tel que proposé.

,	•		,
A D O D T E	Λ.	I !! IN ! A N !!R #!	ᅮ
	Δ	1 1 INI A NIIIN/II	- 1 -
	$\overline{}$	L'UNANIMI	

10.02

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 12 ET SE TERMINE À 20 H 14

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MME ANNE LUCAS	Terrain Manseau
M. BERTRAND NOËL	La Coopérative Le Suroît
M. CLAUDE GLADU	Réparation des égouts
M. MAYER FEIG	Réglementation lieux de cultes
M. FÉLIX DE CONNINCK	Implantation antenne réseau Tellus église arménienne / <b>Dépôt de</b> documents
M. JEAN DE JULIO-PAQUIN	Gare de triage
MME MARICLAUDE OUIMET	Mise en demeure
M. PHILLIP TOMLINSON	Processus référendaire

### CA15 16 0002.1

#### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03		

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20 H 15 ET SE TERMINE À 20 H 22.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MME ANDRÉE MORO	Déneigement

La mairess	SE SUSPEND LA SÉANCE À 20 H 22. LA SÉANCE REPREND À 20 H 30.	
10.04 PÉ	RIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL	
AUCUNE QUESTION N'EST POSÉE.		

#### CA16 16 0002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

#### 10.06 DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT D'UNE RÉSOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES,
 RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

CA16 16 0003

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS POUR L'ORGANISATION DE SES ACTIVITÉS EN TANT QUE MANDATAIRE DU PROGRAMME DES JEUX DU QUÉBEC, ET CE, À MÊME LES FONDS PRÉVUS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** une contribution financière de 500 \$ à la Commission Sportive du Lac St-Louis, pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des jeux du Québec pour l'année 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 20.01 1152504052

#### CA16 16 0004

OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME 9176-7277 QUÉBEC INC. (GO CUBE) POUR L'INVENTAIRE, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE ET LA DISPOSITION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, SOIT DU 5 FÉVRIER 2016 AU 4 FÉVRIER 2017 JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 6 000 \$, INCLUANT LES TAXES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) », pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, pour une période d'un an, soit du 5 février 2016 au 4 février 2017, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$, incluant les taxes;

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 6 000 \$, incluant les taxes;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1156695024

\_\_\_\_\_

#### CA16 16 0005

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 10 994,20\$ (TAXES INCLUSES), À LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » POUR LE PAIEMENT DE FACTURES DE PROLONGATION D'HEURES D'OUVERTURE DE LA PISCINE ET DE LA PATAUGEOIRE JONH-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2015 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1153604001

\_\_\_\_\_

#### CA16 16 0006

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2015

**DÉPÔT** des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2015.

30.01 1157011010

\_\_\_\_\_

#### CA16 16 0007

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2015

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2015.

30.02 1157011009

\_\_\_\_\_

#### CA16 16 0008

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2015

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de novembre 2015.

30.03 1153489078

\_\_\_\_

#### CA16 16 0009

AUTORISER, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016, UNE DÉPENSE D'UN MONTANT DE 690 \$, EXONÉRÉ DE TAXES, POUR L'ACHAT DE SIX (6) BILLETS POUR LE DÉJEUNER DU 31<sup>E</sup> GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 24 MARS 2016 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

#### PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AUTORISER,** à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 31<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 24 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

-----

#### AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Cette proposition n'a pas été appuyée

**D'AUTORISER**, une dépense pour l'achat de trois (3) billets pour le déjeuner du 31<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 24 mars 2016.

-----

CETTE PROPOSITION TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

\_\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.	
<u>VOTE</u>	
VOTENT EN FAVEUR:	Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin
VOTE CONTRE:	Céline Forget
PROPOSITION PRINCIP	ALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.
30.04 1152504053	

#### CA16 16 0010

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TP01/01-12 OCTROYÉ À LA FIRME « GESTION UNISOL INC. » POUR LA FOURNITURE DE LA MAIN D'OEUVRE, DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'OUTILLAGE ET LA SUPERVISION NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DE TOUS LES TRAVAUX INCLUANT LES FRAIS D'OPÉRATION POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS FLORAUX ET D'ENTRETIEN DES ARBUSTES POUR UN MONTANT NE DÉPASSANT PAS 79 000 \$ INCLUANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR L'ANNÉE 2016 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme « Gestion Unisol inc. » pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes pour un montant ne dépassant pas 79 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour l'année 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1155078028

#### CA16 16 0011

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TP18/10-11 OCTROYÉ À LA FIRME « PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC. » POUR DES TRAVAUX ARBORICOLES POUR UN MONTANT NE DÉPASSANT PAS 180 000 \$, INCLUANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC À VENIR POUR L'ANNÉE 2016 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. » pour des travaux arboricoles, pour un montant ne dépassant pas 180 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir pour l'année 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1155078029

#### CA16 16 0012

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LA FOULÉE DES PARCS 2016 » - LE DIMANCHE 12 JUIN 2016 DE 7 H À 12 H - DIVERSES RUES

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2016 », qui aura lieu le dimanche, 12 juin 2016, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel;

**D'AVISER** l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1152504054

\_\_\_\_\_

#### CA16 16 0013

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS- (EXERCICE FINANCIER 2016) (AO-310) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310) », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit projet de règlement est d'uniformiser la tarification d'occupation temporaire sur le domaine public afin de permettre l'implantation du nouveau logiciel de gestion des occupations du domaine public (DÉTOUR);

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1156695025

CA16 16 0014

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 403 DITS «UNIVERSELS» AUTORISANT AINSI AUX VÉHICULES D'UN ORGANISME D'AUTOPARTAGE DE SE STATIONNER DANS LES ZONES DÉSIGNÉES COMME «MIXTES» À L'INTÉRIEUR DESQUELLES LE STATIONNEMENT EST LIMITÉ À UNE DURÉE DE TEMPS MAXIMALE DÉTERMINÉE PAR L'ANNEXE «H»

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015;

**ATTENDU QU**'une copie du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le règlement AO-311 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) », permettant d'autoriser aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans les zones désignées comme « mixtes » à l'intérieur desquelles le stationnement est limité à une durée de temps maximale déterminée par l'annexe « H ».

Un débat s'engage.

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 40.03 1155069016

#### CA16 16 0015.1

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AU: 1126, AVENUE BERNARD; 643, AVENUE ROCKLAND ET SUR LE LOT 1 956 027 (HANGAR SOUS LE VIADUC ROCKLAND)

#### PROPOSITION PRINCIPALE

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029022; Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 1126, avenue Bernard;
- 643, avenue Rockland;

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

-----

#### AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**DE RETIRER** le dossier relatif au lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland) afin de le traiter de façon séparée.

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE À L'UNANIMITÉ.
47.01.1 1150029022

#### CA16 16 0015.2

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LE LOT 1 956 027 (HANGAR SOUS LE VIADUC ROCKLAND)

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder cette demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029022;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement au projet inscrit à la liste suivante, préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

Lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland), en acceptant la couleur orange telle que proposée par l'architecte.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant partie de la présente résolution.

Un débat s'engage.

#### **VOTE**

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

**VOTENT CONTRE:** Céline Forget, Marie Potvin

La mairesse d'arrondissement indique qu'elle vote en faveur de la proposition.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.01.2 1150029022

CA16 16 0016

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION SUR UNE OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UN DRAIN FRANÇAIS AU BÂTIMENT SIS AU 60, AVENUE ELMWOOD. L'OCCUPATION PERMANENTE SE TROUVE SUR LE LOT 1 512 902, SOIT DANS L'EMPRISE DE L'AVENUE MCDOUGALL À L'ANGLE DE L'AVENUE ELMWOOD

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'AUTORISER** la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'empiètement d'un drain français pour l'immeuble sis au 60, avenue Elmwood, tel que décrit au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Denis Éthier, minute 8654, dossier 3850-0-1 et préparé le 25 septembre 2015, conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1150029021

#### CA16 16 0017

APPROUVER ET AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT TEMPORAIRE DU POSTE DE TECHNICIEN ARTISTIQUE À PLEIN TEMPS AU SEIN DE LA DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**D'APPROUVER** et **D'AUTORISER** la création et le comblement temporaire du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal et aux modalités inscrites au dossier décisionnel.

50.01 1152504055
CA16 16 0018
NOMINATION D'UN MEMBRE PROFESSIONNEL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Il est proposé par Jacqueline Gremaud
appuyé par Marie Potvin <b>DE RECEVOIR</b> la démission de Madame Louise Letocha, au poste de membre « résident » au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
<b>DE DÉSIGNER</b> Madame Louise Letocha, au poste de membre « professionnel » et deuxième vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, le tout pour un mandat de 1 an;
<b>D'AUTORISER</b> le secrétaire d'arrondissement à procéder à un appel de candidature afin de combler le poste vacant de membre « résident » au sein du CCU et ce, pour un mandat d'une durée de 1 an, à compter de ce jour.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
51.01 1153489076
CA16 16 0019
DÉPÔT DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
Le secrétaire d'arrondissement déclare qu'elle a reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Céline Forget
61.01
CA16 16 0020
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT EN DATE DU 1 <sup>ER</sup> DÉCEMBRE <b>2015</b>
<b>DÉPÔT</b> du procès-verbal d'une rencontre du Comité sur la circulation et le stationnement en date du 1 <sup>er</sup> décembre 2015.
61.02
70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE
L'assemblée est levée à 20 h 51.

Marie Cinq-Mars	Me Marie-France Paquet
Mairesse de l'arrondissement	Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016.